

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Mise à niveau individuelle des PME

Adapter la démarche du Programme de Mise à Niveau via:

- (1) la réalisation de pré-diagnostic pour vérifier l'éligibilité
- (2) de diagnostics pour déterminer les forces et les faiblesses des PME et définir un plan de mise à niveau, et
- (3) le suivi de la mise en oeuvre de ce plan

Mise à niveau collective pour les Petites Entreprises

Adopter une approche rapide et allégée pour cibler des besoins similaires spécifiques d'un certain nombre d'entreprises et accompagner ces dernières à travers une intervention groupée pour améliorer leur performance en matière de productivité, marketing, technologie...

CIBLES DU PROGRAMME

Mise à niveau Globale Casamance

- Objectifs : 10 entreprises sur 2 ans
- Budget : 1 milliard de FCFA

Mise à niveau Spécifique Casamance

- Objectifs : 75 entreprises sur 2 ans
- Budget : 2,5 milliards de FCFA



Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel
Centre International de Vienne
B.P. 300, 1400 Vienne, Autriche
Téléphone: (+43-1) 26026-3570
Fax: (+43-1) 26026-5942
E-mail: IUMP@unido.org
http://www.unido.org/iump



© ONUDI 2015. Tous droits réservés.

Ce document a été réalisé sans une révision officielle des Nations Unies. Les appellations employées et la présentation du matériel dans ce document ne constituent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) concernant le statut juridique des pays, les territoires, les villes ou zones, ou leurs autorités, ni concernant le tracé de leurs frontières ou limites, ou leur système économique ou le degré de développement. Les appellations "développé", "industrialisé" ou "en développement" sont employées pour des buts de statistiques et n'expriment pas nécessairement un jugement concernant le niveau atteint par un pays ou une région particulière dans le processus de développement. La mention des noms de sociétés ou de produits commerciaux ne constitue pas une approbation par l'ONUDI. Sauf mention contraire, toutes les références à des sommes d'argent sont exprimées en dollars U.S.

Photo de couverture : © www.shutterstock.com
Photos à l'intérieur : © www.shutterstock.com

PROGRAMME SPÉCIFIQUE DE MISE À NIVEAU DES ENTREPRISES

CASAMANCE
SENEGAL



S'inscrivant dans une logique de cohérence continue avec la politique de l'Etat en matière de développement économique et social, Casamance s'insère dans la deuxième phase Programme de Mise à Niveau des entreprises (PMNE)

Programme basé sur une approche chaîne de valeurs et une décentralisation industrielle

CONTEXTE

La grande région naturelle de Casamance est composée de trois régions administratives : de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor.

L'économie se base sur les trois secteurs de l'agriculture et agro-industrie; du tourisme, industries culturelles et artisanat d'art; et de la Pêche et aquaculture. Cependant, son processus de développement économique a particulièrement souffert des conséquences du conflit en Afrique. La contribution de la Casamance à l'économie du Sénégal, jadis importante, est de nos jours fortement réduite. Cela est dû au :

- Déficit des capacités endogènes des Petites et Moyennes Entreprises (PME) consécutif au manque d'investissements pour les PME et au déficit de structuration et d'organisation ;
- Faiblesse de la promotion de l'accès des PME aux opportunités d'affaires, induite par une insuffisance de l'intégration des PME de la région dans le tissu économique national et à la faiblesse de l'accès aux Marchés Internationaux;
- Déficit des organisations professionnelles et consulaires

S'inscrivant dans une logique de cohérence continue avec la politique de l'Etat en matière de développement économique et social, Casamance s'insère dans la deuxième phase Programme de Mise à Niveau des Entreprises(PMNE).

OBJECTIFS

Contribuer au développement inclusif et durable de l'industrie du Sénégal à travers :

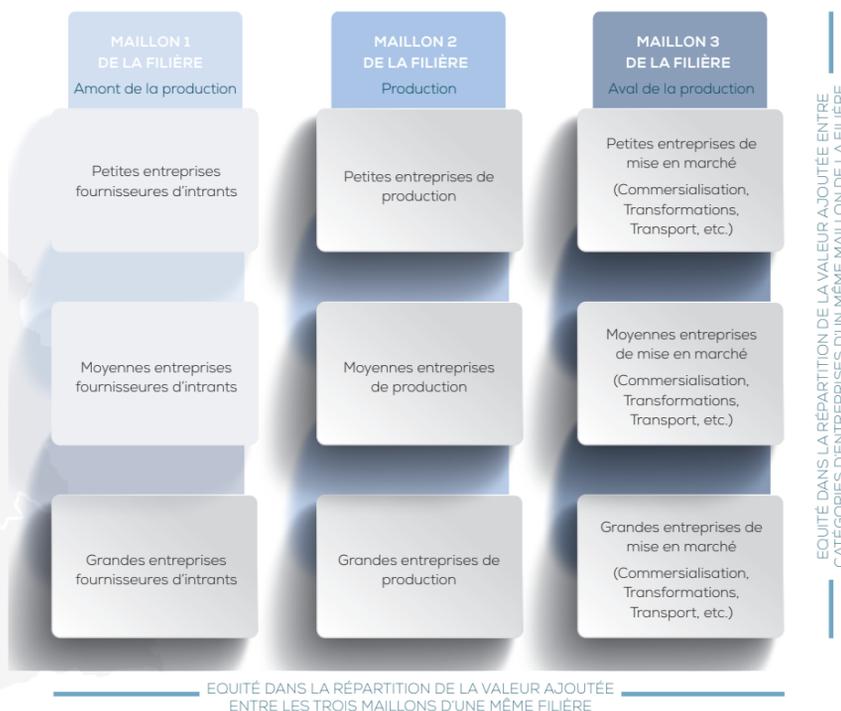
- 01 la mise à niveau des PME de la région dans les secteurs de l'Agriculture et agrobusiness ; du Tourisme, Industries Culturelles et Artisanat d'Art et de la Pêche et Aquaculture afin d'augmenter leur productivité
- 02 la mise à la disposition des entreprises de compétences et de structures d'appui plus efficaces (notamment dans les filières ou secteurs prioritaires) de manière à ce qu'elles produisent des biens et services de qualité pour se positionner durablement sur les marchés nationaux et internationaux et affronter la concurrence des importations et des entreprises étrangères sur leurs marchés
- 03 le renforcement de l'organisation professionnelle des PME des secteurs de l'Agriculture et agrobusiness ; du Tourisme, Industries Culturelles et Artisanat d'Art et de la Pêche et Aquaculture, pour une prise en charge endogène de fonctions clés nécessaires à leurs développement ainsi que la mise en œuvre d'actions groupées sur les aspects immatériels tels que la certification ISO, l'amélioration de la productivité...

SPÉCIFICITÉ DU PROGRAMME

Le programme est basé sur une **approche chaîne de valeurs**. Selon cette approche il sera recherché la nécessité d'intégrer les petites, moyennes et grandes PME d'un même maillon d'une filière dans une dynamique de solidarité économique, en vue d'en construire durablement la croissance et la compétitivité. En même temps, la redistribution des revenus générés par une filière ne saurait être profitable aux acteurs d'un des trois maillons au détriment de ceux des deux autres.

La **décentralisation industrielle** qui devrait être marquée par la création de pôles industriels régionaux avec des incubateurs d'entreprises, la poursuite de l'implantation de plateformes multifonctionnelles, etc. traduisent des bases sur lesquelles pourrait s'appuyer la promotion des PME en Casamance.

Schéma de répartition des valeurs ajoutées



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Adhérer volontairement au programme ✓
- Être une entreprise privée de droit sénégalais, formellement constituée ✓
- Justifier de plus de trois ans d'activités ✓
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 5 milliards de FCFA ✓
- Tenir une comptabilité suivant le référentiel comptable SYSCOA ✓
- Être en activité et n'être ni en liquidation, ni en procédure de règlement judiciaire ✓

